



LMF/LL/RL/2025-277

Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et du Groupe Hospitalier Sud-Ardenne

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.315-9, L.315-12, L.315-13, L.315-15, L.315-16, L.315-17 et R.314-69 et R.315-25 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensemble, l'arrêté du 1er septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement ;
- VU la convention de direction commune signée le 4 novembre 2025 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims et le Groupe Hospitalier Sud Ardennes.

Décide :

Article 1 : Madame Mélanie ALMEIDA, Directrice, est chargée des fonctions de Directrice déléguée du Groupe Hospitalier Sud-Ardenne.

Article 2 : Concernant la Direction déléguée du Groupe Hospitalier Sud-Ardenne, Madame Mélanie ALMEIDA, reçoit délégation :

- 1°) pour présider le Directoire, en l'absence de la Directrice Générale. À ce titre, elle a délégation pour signer les ordres du jour, les convocations et les relevés de conclusions ;
- 2°) pour représenter la Directrice Générale lors des séances du Conseil de Surveillance et de la Commission Médicale d'Établissement ;
- 3°) pour représenter le Groupe Hospitalier auprès des partenaires extérieurs ;
- 4°) pour représenter le Groupe Hospitalier auprès et au sein des groupements dont il est membre, y compris le Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, ou, le cas échéant, pour désigner ou proposer la désignation d'un ou des représentants du Groupe Hospitalier ;
- 5°) pour présider le CSE ;

6°) pour signer, au nom de la délégante, toutes les décisions, tous les actes, tous les contrats et conventions, tous les bordereaux, tous les ordres, toutes les requêtes, tous les mémoires, toutes les convocations, toutes les réquisitions, y compris de personnel, tous les courriers et autres documents relevant des attributions du Directeur prévues à l'article L.6143-7 susvisé, dans le respect des procédures et des réglementations applicables, à l'exception des décisions citées à l'article 5 ci-après et de celles relevant de la compétence de l'établissement support du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne en application de l'article L.6132-3 du Code de la santé public susvisé ;

7°) pour signer, au nom de la délégante, tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics, dans la limite de 40 000 € HT en matière de Fournitures et Services et de 100 000 € HT en matière de travaux.

Article 3 : Madame Mélanie ALMEIDA, au titre de la Direction déléguée, a délégation de signature pour tout acte d'ordonnateur.

Article 4 : Madame Mélanie ALMEIDA a délégation de signature pour toute décision qu'elle peut être amenée à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

Article 5 : En aucun cas, la signature des décisions et documents n'est déléguée pour :

- les sanctions disciplinaires prises sur avis du conseil de discipline ;
- les contrats relatifs au recrutement et à la carrière des personnels médicaux ;
- les communiqués de presse.

Article 6 : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 15 novembre 2025

La Directrice Générale


Laetitia M. CAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature
référéncée LMF/LL/RL/2025-277 le17/11/25

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Mélanie ALMEIDA	Directeur d'hôpital	TA	